

Tél. : 03 26 61 52 51
 Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, FOURNAISE Jérôme, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absente excusée : Madame BUTELLE Chantal ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.
 Secrétaire de séance : Monsieur PONCELET Xavier.

Approbation du compte rendu du conseil du 28 janvier 2020 : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 28 janvier 2020.

Monsieur le Maire précise les points suivants :

- Demande de place de Monsieur TURANO pour la fête patronale pour son stand de confiserie
- Devis CAMDA pour dépigeonnisation :
 - Capture des pigeons : 2 268 €
 - Protection : 1 094,40 €
- Seules deux demandes de subventions complémentaires sont arrivées ce jour : Comité des fêtes et APE du collège du Mont d'Hor. Un courrier sera envoyé aux associations pour leur rappeler que les demandes de subvention doivent être faites avant fin décembre de l'année précédente.

Vote des taux d'imposition 2020 : Monsieur le Maire explique au conseil que les taux communaux d'imposition doivent restés élevés afin de permettre la neutralisation fiscale prévue dans le transfert de charges effectué lors de la création de la communauté urbaine du Grand Reims. Cela n'aura aucune incidence sur le montant payé par le contribuable si ce n'est l'augmentation annuelle des bases d'imposition. Le taux de la taxe d'habitation est quant à lui figé à 21,64% avec un produit attendu de 81 691 €. Le Conseil vote les taux de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) : 26,77% soit un produit attendu de 65 694 €
- Taxe foncière (non bâti) : 14,87% soit un produit attendu de 8 892 €

Le produit fiscal attendu pour 2020 est donc de 156 277 € sachant qu'un reversement au FNGIR est obligatoire pour un montant de 11 575 € et que la compensation reversé à la communauté urbaine est de 62 566 €.

Subventions aux associations 2020 : le conseil après en avoir délibéré décide l'octroi des subventions aux associations comme suit sous réserve de demandes :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| - ADMR : | 170 € |
| - Anciens Combattants : | 135 € |
| - Cercle de l'Amitié : | 800 € |
| - Comité des Fêtes : | 800 € |
| - Club les Feuilles d'Automne : | 275 € |
| - Les Sentiers de Randonnées | 30 € |
| - Nord Football Club : | 100 € |
| - Massif de Saint Thierry : | 100 € |
| - APE collège du Mont d'Hor : | 100 € |
| - Fanfare | 450 € |
| - Les amis des bêtes | 120 € |
| - Fondation du Patrimoine | 55 € |
| - Coteaux Maisons & Caves Champagne | 245.50 € |
| - CLIC : | 491 € |
| - CCAS : | 3 000 € |

Soit un total de subvention de : 6 871,50 €

Investissements 2020 : Monsieur le Maire présente au conseil des devis pour une balayeuse adaptable sur le tracteur communal :

- Devis CAMUS : Cochet Easy Clean à vider sur sol dur et recharger dans un camion à la main pour 10 800 € avec reprise du bac à herbe pour 1 200 €. Monsieur PONCELET Xavier demande que soit vérifiée la compatibilité hydraulique
- Devis COCHET : city clean avec balai latéral pour un montant de 20 796 €
- Devis RABAUD : balayeuse ramasseuse urbanet pour 20 000 € avec option arrosage pour 2 424 €
- Devis EMILY : micro clean pour 9 987,60 €
- Le passage d'un prestataire extérieur est d'environ 100 € de l'heure. Monsieur ROCHET Bertrand propose de faire un test avec un prestataire extérieur avant de décider l'achat d'un matériel.

Le conseil après en avoir délibéré, prévoit les travaux d'investissement suivants pour l'année 2019 :

| DEPENSES | PREVU BU 2020 | CREDITS REPORTEES 2019 | TOTAL |
|-------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| - Eglise | 124 547 € | 50 000 € | 174 547 € |
| - Tennis | 10 000 € | 0 € | 10 000 € |
| - Cimetière | 5 000 € | 1 500 € | 6 500 € |
| - Voirie | 20 000 € | 10 000 € | 30 000 € |
| - Atelier | 5 000 € | 1 000 € | 6 000 € |
| - Mairie | 5 000 € | 4 300 € | 9 300 € |
| - Salle communale | 20 000 € | 0 € | 20 000 € |
| - Agencement de terrain | 0 € | 2 000 € | 2 000 € |
| - Ancien lavoir | 0 € | 10 000 € | 10 000 € |
| - Monument aux morts | 3 000 € | 0 € | 3 000 € |
| - Terrain de loisirs | 20 000 € | 2 500 € | 22 500 € |
| - Capital des emprunts | 17 588 € | | 17 588 € |
| - Caution | | 750 € | 750 € |
| Total | <u>230 135 €</u> | <u>82 050 €</u> | <u>312 185 €</u> |

| RECETTES | PREVU BU 2020 | CREDITS REPORTEES 2019 | TOTAL |
|---------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| - FCTVA | 11 895 € | | 11 895 € |
| - compensation emprunt CU | 21 918 € | | 21 918 € |
| - excédent reporté | 277 597 € | | 277 597 € |
| - caution | 775 € | | 775 € |
| Total | <u>312 185 €</u> | | <u>312 185 €</u> |

Budget unique 2020 : le conseil vote le budget unique 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 541 879 €
- Section d'investissement : 312 185 €

Informations sur la communauté urbaine du Grand Reims : Monsieur THIRIET Rémy, présent au début de la réunion du conseil, a présenté les plans du projet de travaux de la rue du Chemin de Reims.

Monsieur le Maire rapporte au conseil les points abordés lors du dernier conseil communautaire à savoir :

- Le vote des taux d'imposition :
 - Taxe d'habitation : 8,87 % taux figé par la loi
 - Taxe foncière : 1,45 %
 - Taxe foncière non bâti : 8,08 %
 - CFE : 24,80 %
 - Taxe ordures ménagères : 7,08 %

- De nombreux PLU ont été approuvés
- De nombreuses subventions ont été attribuées
- Pour les branchements assainissement il y aura possibilité de demander le paiement en 4 fois sur un an
- Une enquête téléphonique sur les déplacements va avoir lieu entre novembre 2020 et février 2021. Les résultats sont attendus en septembre ou octobre 2021.
- Le pacte de gouvernance devra être refait dans les 9 premiers mois du nouveau mandat.

Document unique : Suite au passage du préventeur du centre de gestion le vendredi 24 janvier 2020 le rapport sur notre document unique nous a été transmis. Il est disponible au secrétariat.

Travaux à demander à la CU du Grand Reims pour 2021 : Monsieur le Maire demande au conseil les travaux à présenter à la communauté urbaine pour 2021. Après discussion le conseil décide de présenter les travaux suivants :

- Rue Jeanne d'Arc
- Densification de l'éclairage public pour effacer les points noirs
- Effacement des réseaux de fils nus restant sur la commune
- Changer les lampadaires qui éclairent l'église communale et notamment celui qui ne fonctionne plus

Bureau des élections municipales : Les conseillers et candidats se sont réparties les tours pour la tenue du bureau des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 de la manière suivante :

DIMANCHE 15 MARS 2020

- 8 h à 10 h 30 : FOURNAISE Jérôme, BOCART Brigitte, DESOUTTER Jean-Michel
- 10 h 30 à 13 h : ROCHET Bertrand, PONCELET Xavier, PONCELET Lucie
- 13 h à 15 h 30 : PIGOT Jocelyne, BUTELLE Chantal, SERGENT André
- 15 h 30 à 18 h : LECOMTE Guy, CHAMPION Marie-France, LALLEMENT Sandrine

DIMANCHE 22 MARS 2020 (si deux tours)

- 8 h à 10 h 30 : FOURNAISE Jérôme, BOCART Brigitte, DESOUTTER Jean-Michel
- 10 h 30 à 13 h : ROCHET Bertrand, PONCELET Xavier, FOURNAISE Michel
- 13 h à 15 h 30 : PIGOT Jocelyne, BUTELLE Chantal, SERGENT André
- 15 h 30 à 18 h : LECOMTE Guy, CHAMPION Marie-France, LALLEMENT Sandrine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Guy LECOMTE

